

COMMUNE DE BARJOUVILLE (28630)
EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
SEANCE DU 06 JUILLET 2021

L'an deux mil vingt et un, le six du mois de juillet à 19 heures 30 , le conseil municipal de la commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, salle du conseil municipal 1 rue Jean Moulin, sous la présidence de Monsieur Benoit DELATOUCHE, Maire.

Présents : Mesdames et Messieurs DELATOUCHE Benoît, Dominique DAVIAU Jean-François LELARGE, Christiane BRETON, Gilles BLANCHOUIN, Patrick GERAY, Françoise FINET, Yvan BERTHE, Céline BERTHO, Alexandra RAHIMIAN, Stéphanie ROUSSEL, Aurélie GUISCAFRÉ, François CLEMENT, Corinne NOUVIAN Jean-François AUCORDIER, Alain TOUTAY, Brigitte BEUREL,

Excusés : Monsieur Sylvain SUREAU a donné pouvoir à Madame Françoise FINET - Monsieur Yvan BERTHE a donné pouvoir à Monsieur Patrick GERAY

Secrétaire : Madame Céline BERTHO est désignée en qualité de secrétaire par le Conseil Municipal, conformément à l'article L 2121-15 du code général des collectivités territoriales.

Nombre de membres : 19 - **Afférents au conseil municipal :** 19 - **en exercice :** 19 - **qui ont pris part à la délibération :** 19

Date de la convocation : 29 Juin 2021 - **Date d'affichage :** 13 juillet 2021

OBJET – Tarifs location foyer culturel

Sur proposition de la commission finances réunie le 14 juin 2021, le conseil municipal, à l'unanimité des membres décide de :

- Modifier la délibération du 8 décembre 2020 fixant les tarifs municipaux pour la location du foyer culturel – tarif extérieur - qui sera porté à 1 000 € pour la location du samedi matin 8 heures au lundi matin 8 heures.
- Supprimer la mention des fêtes familiales baptêmes, profession de foi, mariage, noce d'or et 18/20 ans » des tarifs de location du foyer culturel.
- Confirmer que seuls les tarifs Barjouillois - extérieur - sociétés locales et comités d'entreprises s'appliqueront pour la location du foyer culturel.



Pour extrait certifié conforme
LE MAIRE
Benoît DELATOUCHE

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

028-212800247-20210706-BARJ20210906040-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 09/07/2021

Affichage : 09/07/2021

LE MAIRE Benoît DELATOUCHE

